

RAPPORT ANNUEL

DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ
(CCPA)

DE LA COMMUNE DE
CHÂTILLON (92320)

POUR L'ANNÉE 2024



VILLE DE
Châtillon



Sommaire

I.	Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA).....	3
I.A	Composition.....	3
I.B	Missions.....	4
I.C	Sujets abordés par la commission	5
II.	Situation et informations concernant la commune de Châtillon.....	7
II.A	Établissement Territorial rattaché.....	7
II.B	Topographie.....	7
II.C	Population.....	8
II.D	Structures spécialisées pour les personnes en situation de handicap.....	9
III.	État d'accessibilité de la commune de Châtillon.....	11
III.B	Travaux réalisés dans les Etablissements Recevant du Public communaux.....	11
III.C	Voirie communale et départementale.....	11
III.D	Places de stationnement.....	12
III.E	Transports.....	13
III.F	Logements.....	14
IV.	Actions en faveur des personnes en situation de handicap sur la commune de Châtillon.....	15
IV.A	Petite enfance.....	17
IV.B	Éducation.....	19
IV.C	Actions socioculturelles.....	20
IV.D	Sport.....	27
IV.E	Accueil du public.....	29
IV.F	Personnel communal.....	32
IV.G	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Maison Départementale des Personnes Handicapées.....	35
V.	LE MOT DE LA FIN.....	37

I. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA)

I.A Composition

Conformément à l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020, dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

L'arrêté n° DG 2022/73 de la Maire de la commune de Châtillon du 04/10/2022 a établi la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) comme suit :

Le conseiller municipal chargé de l'accessibilité

L'Adjoint à la Maire, chargé des bâtiments et de la voirie

L'Adjointe à la Maire et conseillère territoriale chargée de l'accessibilité

Un(e) représentant(e) de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

Un(e) représentant(e) de l'association APAJH92

Un(e) représentant(e) de la Fondation les amis de l'atelier

Un(e) représentant(e) de l'association France Alzheimer

Un(e) représentant(e) de l'association UNAPEI 92

Un(e) représentant(e) de l'association APF

Un(e) représentant(e) des bailleurs sociaux de Châtillon

Un(e) représentant(e) des services techniques de la ville de Châtillon

Un(e) représentant(e) l'association des commerçants

Un(e) représentant(e) des usagers non-voyants de Châtillon

Un(e) représentant(e) du service handicap de la ville

I.B Missions

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) a pour missions de/d' :

1

Établir une liste électronique des Établissements Recevant du Public (ERP) ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad 'AP) ou étant accessibles aux personnes en situation de handicap

2

Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports

3

Dresser le constat du cadre bâti existant (public ou privé), de la voirie, des espaces publics, des transports.

4

Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

5

Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

6

Établir un rapport annuel :

- Présenté au conseil municipal de la commune de Châtillon ;
- Transmis :

*Au Préfet des Hauts-de-Seine ;

*À la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes

Handicapées (CDAPH) et aux responsables des installations concernées.

Le rapport annuel permet d'informer sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, d'initier des actions en partenariat avec les associations locales pour atteindre cet objectif ensemble et de montrer les actions et réussites réalisées au cours de l'année ainsi que les difficultés rencontrées ou buts restant à atteindre.

I.C Sujets abordés par la commission en 2024

• Réunions

Trois réunions ont eu lieu en 2024 afin d'évoquer les projets en cours. Cependant, l'indisponibilité des membres de la commission ne permet pas de les mobiliser en dehors des réunions formelles pour faire avancer les sujets tels que la contribution à Accès libre, l'enquête auprès des bailleurs sociaux et les visites de sites sur la ville.

La mise en place d'une équipe de bénévoles composée de Châtillonnais en situation de handicap qui pourraient être plus disponibles pour faire avancer les sujets et organiser des visites de sites comme les résidences d'habitations ou des commerces a été amorcée.

En 2024, il a également été créé une équipe de conseillers relais handicap dans chaque conseil de quartier de la ville. Une sensibilisation à l'accessibilité et aux types de handicap leur a été dispensée afin qu'ils puissent tenir un rôle de vigie, de signalement et d'orientation vers le service pour les personnes en situation de handicap qu'ils connaissent ou rencontrent dans leur quartier.

• Synthèse du questionnaire soumis aux personnes malvoyantes et non-voyantes

Ce questionnaire a été mis en place afin de :

- Mieux connaître les besoins et les attentes de la population touchée par un handicap visuel à Châtillon.
- Donner aux services concernés des informations concrètes sur le vécu des personnes en situation de handicap visuel (tel qu'une insuffisance ou une absence de perception de l'image, des troubles comme le daltonisme), pour :
 - Pouvoir mieux équiper la ville,
 - Répondre à leurs besoins en utilisant des matériaux tactiles, des éclairages, des contrastes,
 - Améliorer l'environnement pour les aider dans leurs déplacements.

13 personnes ont répondu au questionnaire mis en ligne sur le site de la ville.

Résultats :

50% des personnes ayant répondu ont une déficience visuelle depuis la naissance et 50% ont une déficience visuelle suite à une maladie.

Au niveau des déplacements :

- ✓ 8 personnes se déplacent seules ;
- ✓ 3 sont accompagnées par une tierce personne ;
- ✓ 1 personne se déplace avec un chien guide ;
- ✓ 4 se déplacent avec une canne.
- ✓ 6 personnes sur 13 préparent leurs itinéraires avant leurs déplacements.

Pour améliorer leur quotidien ces personnes souhaiteraient :

- Des aménagements de voirie tels que :
 - Des trottoirs plus propres ;
 - Des trottoirs moins étroits et/ou encombrés (vélos, ...) et/ou avec des pièges (chaussée déformée, végétations des riverains dépassant largement, panneaux à moins de 2,20m de hauteur, petits potelets à moins de 50cm de haut pour empêcher les voitures de se garer, marches ou escaliers non matérialisés, plus récemment les câbles en travers du trottoir pour recharger les voitures électriques, ...) ;
 - La suppression de certains poteaux sur les trottoirs comme par exemple sur le trottoir de l'avenue de Paris entre la rue Guy Môquet et la rue Victor Hugo, côté droit de l'avenue en allant vers le centre de Châtillon
 - L'amélioration de l'éclairage la nuit ;
 - L'augmentation du nombre de feux sonores ;
 - Des cheminements matérialisés ;
 - Des panneaux avec les noms des rues aux intersections.

- Éviter beaucoup d'incivilités. Il faut bien souvent faire attention aux sorties d'immeuble qui donnent sur le trottoir car de plus en plus de patinette, de vélo, de livreur frôlent les personnes non-voyantes.

Les principales difficultés de ces personnes sont :

- Voir de loin, lire distinctement les caractères et reconnaître les formes ;
- Lire en vision fine : distinguer les détails et les petits caractères ;
- Déchiffrer la signalisation (panneaux, messages...) ;
- Se repérer dans l'espace ;
- Distinguer les contrastes ;
- S'orienter ;
- Se déplacer ;

Les besoins concernant la signalétique au niveau des panneaux :

- 10 personnes ont besoin de gros caractères ;
- 5 personnes ont besoin de lettres contrastées ;
- 1 seule personne a besoin du braille ;
- Plus de panneaux avec des contrastes de couleurs ;
- Ne pas utiliser trop de couleur sur un panneau ;
- Faire attention à l'emplacement des panneaux (pas trop haut, pas sur le cheminement).

Les besoins concernant la signalétique au niveau des documents :

- 5 personnes ont besoin de gros caractères ;
- 2 personnes ont besoin de lettres contrastées ;
- 4 personnes ont besoin de braille.

Les endroits où les besoins de signalétique sont importants :

- Près de la porte pour 7 d'entre elles ;
- Près de la poignée de la porte pour 4 d'entre elles ;

Les bandes de guidage podotactiles :

- 11 personnes sur 13 les utilisent.

Les balises sonores :

- 10 personnes sur 13 connaissent ce système ;
- 7 personnes sur 13 possèdent une télécommande et l'utilisent.

Les plans tactiles :

- Seules 4 personnes sur 13 en auraient l'utilité.

Pour les déplacements avec chien guide :

- Il faut entretenir les bandes blanches sur les passages piétons car le chien peut être perturbé s'il est dressé pour les détecter et qu'elles ne sont pas suffisamment visibles ;
- La traversée des rails du tramway est compliquée pour les chiens.

Projets 2025 :

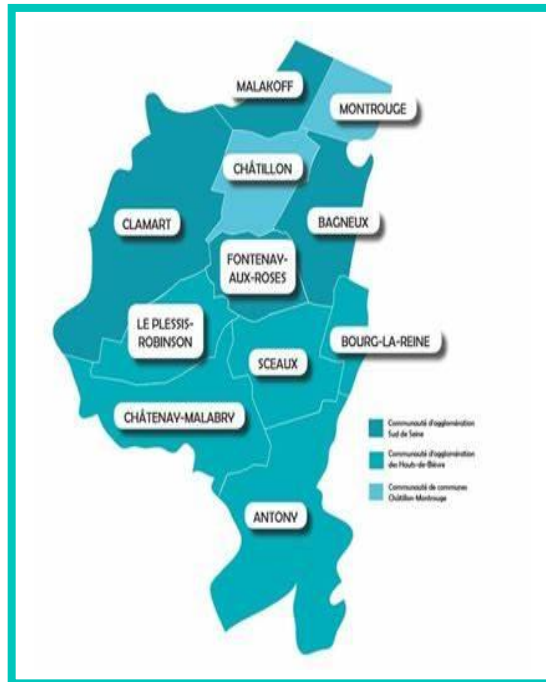
- Réunions de sensibilisation des bénévoles à l'utilisation de la plateforme Accès libre et à l'accessibilité en vue de réaliser des visites de sites

II. Situation et informations concernant la commune de Châtillon

II.A Établissement Public Territorial rattaché

La commune de Châtillon est située dans le département des Hauts-de-Seine et appartient à l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud-Grand Paris créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dit « NOTRe »).

Ce territoire est constitué de onze communes limitrophes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.



II.B Topographie

La superficie de Châtillon est de 292 hectares soit 2,9 km² dont 0,9km² occupé par les ateliers de la SNCF pour le TGV.

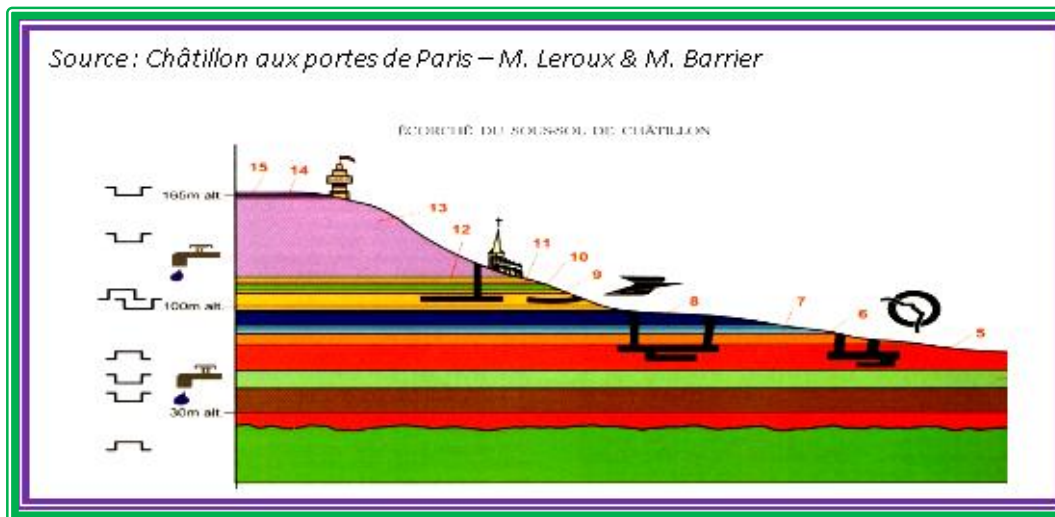
Sur les 2km² habités, la densité est donc de 18 385 hab./km²,

Ce qui place Châtillon à la 12^{ème} place des villes les plus denses en France sur les 34 955 communes françaises.

Le relief à Châtillon varie de 78 mètres à 164 mètres :

Il existe une pente ascendante moyenne de 1,8% de la porte nord au carrefour du 8 mai (au centre de Châtillon) puis une pente ascendante moyenne de 5,8% du carrefour du 8 mai à la tour Biret (extrémité sud de Châtillon). De ce fait, certaines rues présentent une pente jusqu'à 10%.

A cette position de la ville sur un terrain pentu, s'ajoute la présence de nombreuses anciennes carrières dans le sous-sol de la ville ce qui n'est pas sans poser de problèmes lors de la construction, de l'agrandissement ou de la modification des bâtiments et de leur mise en accessibilité.



Les chapeaux indiquent les niveaux anciennement exploités dans la région



Carrières à l'air libre



Carrières souterraines

Les carrières souterraines sont figurées en noir sur l'écorché, les robinets signalent les couches aquifères.

II.C Population

La population châtilonnaise atteint les 36 777 habitants en 2021 (source INSEE)

dont 7,3%
de Châtillonnais
en situation de
handicap

Au 31/12/2024 parmi cette population, 2691 personnes entre 0 et plus de 75 ans ont au moins un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Ce chiffre diffusé à une date précise suggère qu'il est un minimum et que la réalité est bien supérieure jusqu'à sans doute atteindre les 10% de la population vivant avec des difficultés au quotidien.

De plus, les problématiques de ces personnes ont un impact sur la vie des proches, souvent aidants, pour qui le quotidien est également compliqué à organiser.

II.D Structures spécialisées pour les personnes en situation de handicap sur la ville

❖ Structures pour les personnes âgées

Ne sont pas répertoriées ici les 3 résidences autonomie pour seniors

Maison de retraite
Sainte-Anne d'Auray
(avec unité Alzheimer)
gérée par l'association
Monsieur Vincent

Maison de retraite
(avec unité
Alzheimer) gérée
par la Fondation
Lambrechts

Résidence retraite
du Parc (avec
unité Alzheimer)
gérée par la
société EMERA

Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées
Dépendantes (EHPAD) Castel
Voltaire (avec unité Alzheimer)
géré par la société KORIAN

❖ Structures pour les enfants

CAMSP
Centre d'Action Médico-Sociale
Précoce géré par le Comité
d'Etudes, d'Education et de Soins
Après des Personnes
Polyhandicapées (CESAP)

IME
Institut Médico Éducatif Espoir
châtillonnais géré par
l'Association Amis et Parents de
Personnes Handicapées Mentales
(UNAPEI 92)

IMP
Institut Médico
Pédagogique Le Cèdre
géré par l'Association Amis
et Parents de Personnes
Handicapées Mentales
(UNAPEI 92)

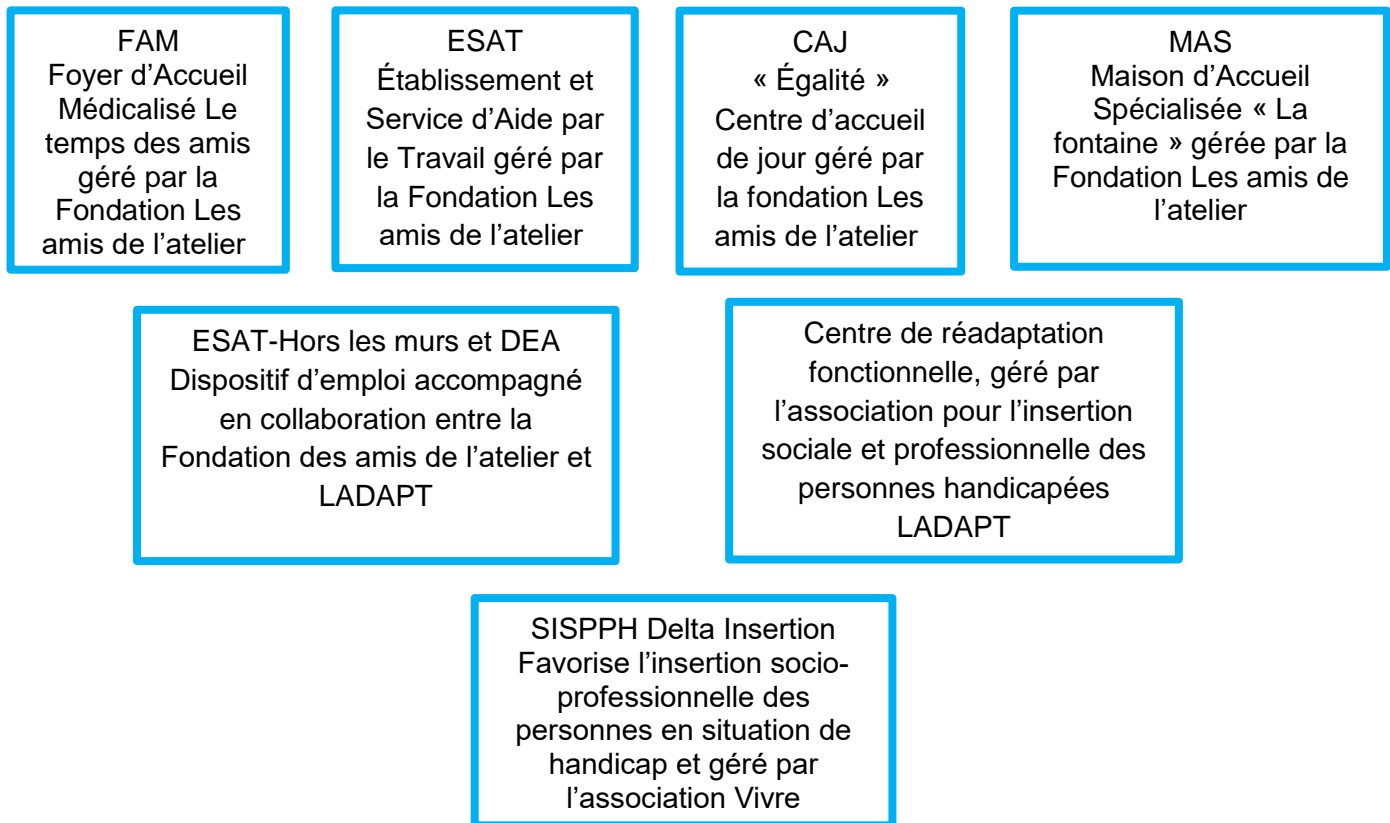
SESSAD
Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile géré par
l'Association Amis et Parents
de Personnes Handicapées
Mentales
(UNAPEI 92)

2 classes ULIS
(Unités Localisées
pour l'Inclusion
Scolaire) à l'école
Joliot-Curie et au
collège Paul Eluard.

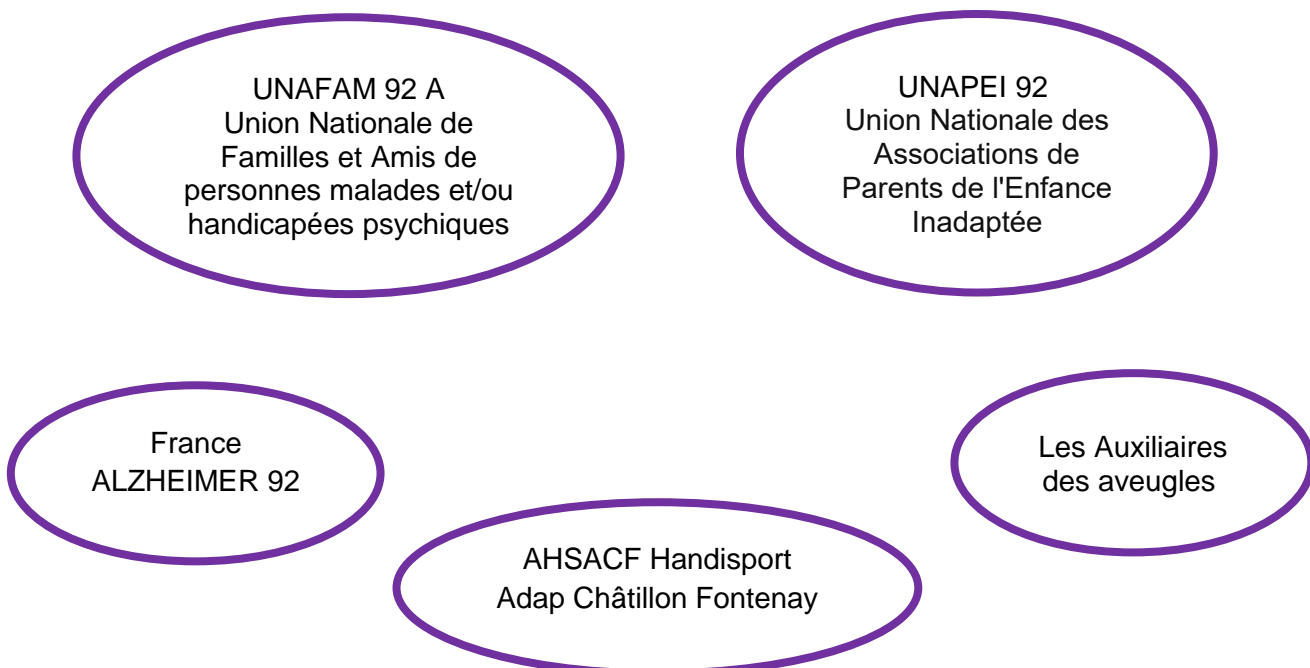
1 classe SEGPA
Section d'enseignement
général et professionnel
adapté
au collège Paul Eluard

1 UEMA
Unité d'Enseignement en
Elémentaire Autisme à
l'école
Langevin-Wallon

❖ Structures pour les adultes



❖ Associations du secteur handicap ayant perçu une aide communale en 2024



III. L'état d'accessibilité de la commune de Châtillon

Travaux réalisés en 2024 dans les locaux municipaux	
Lieux	Objet
Mairie et centre administratif	Réfection et actualisation de plaquettes en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour la mairie et le centre administratif.
Stade	Amélioration de l'accessibilité des vestiaires, des sanitaires PMR et de la signalétique du site.

Projets 2025 :

- Accessibilité de la maison des seniors ;
- Achèvement de l'accessibilité de la salle Gabriel Péri ;
- Installation de 14 balises sonores sur les bâtiments municipaux.

III.C Voirie communale et départementale

❖ Axe

La commune de Châtillon est coupée en 4 parties par 2 grands axes

- Un axe nord-sud principal, la RD906, percé entre 1952 et 1960 et longée par le tramway T6 depuis 2014;
- Un axe est-ouest, la RD72, signalé par les boulevards de la Liberté et Vanves

Comme le montre le schéma ci-contre, ces axes forment un losange d'environ 2 kilomètres sur 3 kilomètres.

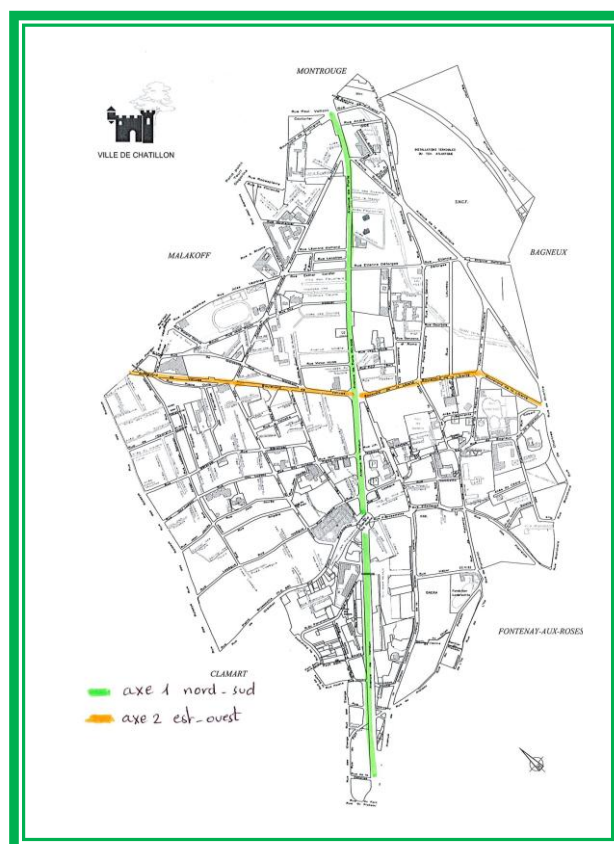
Depuis septembre 2024 la gestion de la voirie a été transférée à l'établissement public territorial Vallée sud Grand Paris.

La voirie totale est de 41.5 kilomètres répartis comme suit :

Voirie territoriale : 24,7 km soit 59,5%

Voirie départementale : 8,6 km soit 20,8%

Voirie privée : 8,2 km soit 19,7%



Le plan global de déplacements amorcé en 2022 prévoyait d'apaiser la circulation à Châtillon notamment dans les quartiers pavillonnaires et au centre-ville et d'améliorer l'espace public en installant des places urbaines, de la verdure (mise en valeur les parcs), des cheminements piétons plus confortables et sécurisés, des abords d'école apaisés (avec la mise en place de rue-école).

En 2024, le projet le plus important a été la requalification de la rue centrale Gabriel Péri où se situe le marché des comestibles, une grande surface ainsi que de nombreux commerces de proximité tout au long de cette rue parallèle à la départementale occupée par le T6.



Projet 2025 :

- Achèvement du chantier de la rue Gabriel Péri ;
- Travail en concertation avec ces nouveaux interlocuteurs pour étudier les aménagements qui conviennent aux personnes en situation de handicap ;
- Installation de messages vocaux sur les feux tricolores départementaux.

❖ Places de stationnement

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle réglementation du stationnement rendu payant à compter du 1^{er} janvier 2019, un contrat de délégation de service public pour la gestion du stationnement a été souscrit. La municipalité ne peut modifier ni le nombre de places, ni le type de zone de stationnement. C'est donc la société délégataire qui gère les prestations et les infractions au forfait de post-stationnement (FPS).

Dans le contrat, le nombre de place réservées aux personnes en situation de handicap a été diminué puisque les places de stationnement ordinaires sont désormais gratuites à toute personne porteuse d'une carte de stationnement en cours de validité présentée sur le pare-brise du véhicule.

Cependant, en 2024, en concertation avec le gestionnaire, des places « arrêts minute » ont été créées près du stade (2) et d'une école (5) afin de fluidifier la circulation. Le stationnement sur ces places est limité à quelques minutes avec le placement du disque de stationnement bleu réglementaire, bien visible au niveau du pare-brise.

Concernant la création de places adaptées avec des recharges électriques, il n'a pas été possible de les réaliser car le marché public avec un prestataire n'a pas abouti.

Projet 2025 :

- Mise aux normes d'accessibilité de places de recharges électriques au fur et à mesure des installations avec un nouveau prestataire.

❖ Transports en commun

- Le tramway T6 est accessible entièrement mais certains aménagements complémentaires seraient à prévoir comme l'indication sonore des stations et la pose de bande de guidage jusqu'aux machines d'achat de billets ou les bornes d'appel d'urgence. Il s'agira de trouver un contact à la RATP pour réussir à faire installer ces aménagements.
- La ligne 15 du métro sera également totalement accessible à son achèvement. La municipalité insiste pour que l'interconnexion avec la ligne 13, plus ancienne, soit rendue accessible. Mais, la RATP refuse, à ce jour, de créer un ascenseur du fait de la non accessibilité de toutes les stations exceptées les 5 dernières stations en direction d'Asnières et St Denis. Un avis défavorable de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) concernant l'accessibilité de la ligne 13 a donc été rédigé et joint au dossier pour la Préfecture.

En 2024, une pétition et une tribune ont été lancées par l'équipe municipale afin de tenter de faire évoluer cette situation.

DEMOCRATIE LOCALE

Métro Châtillon-Montrouge : signez la pétition pour une modernisation accessible à tous !

Métro Châtillon-Montrouge : Signez la pétition des maires de la ligne 13 pour une modernisation accessible à toutes et tous !

PUBLIÉ LE 24/09/2024 - MIS À JOUR LE 02/10/2024



Avec l'arrivée du Grand Paris Express et la création d'une nouvelle gare à Châtillon-Montrouge, le terminus de la ligne 13 sera réaménagé pour accueillir un trafic accru. Cependant, nous constatons avec regret que la mise en accessibilité du terminus sud de la ligne 13, en connexion avec la ligne 15 sud, n'est toujours pas prévue. Signez cette pétition pour exiger une station Châtillon-Montrouge accessible à tous.

VILLE DE
Châtillon

MON CHÂTELLON

La tribune des villes riveraines de la ligne 13 du métro

Les élus signataires

Pétition pour une modernisation accessible de la ligne 13

TRIBUNE DES VILLES RIVERAINES DE LA LIGNE 13 DU MÉTRO

MODERNISATION DE NOTRE RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS : POUR UNE AMBITION ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

LES SIGNATAIRES

Pour la ville de Châtillon, la Maire Nadège Azzaz

Pour la ville de Montrouge, le Maire Étienne Lengereau

Pour la ville de Bagneux, la Maire Marie-Hélène Amiable

Pour la ville de Malakoff, la Maire Jacqueline Belhomme

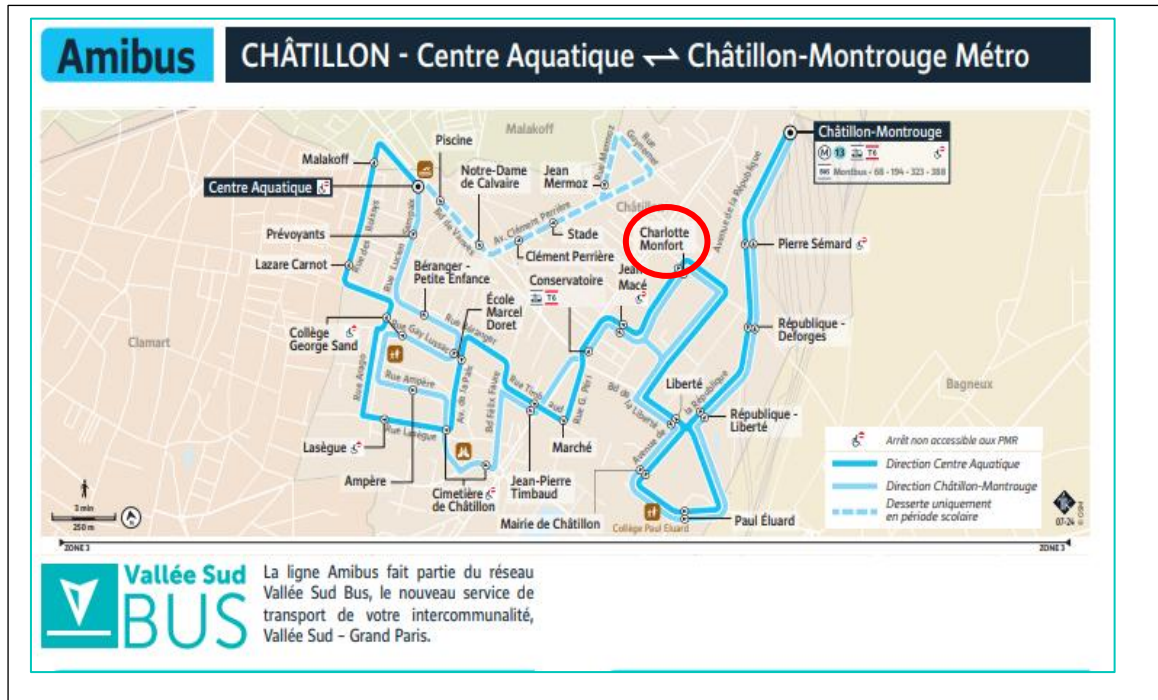
Pour la ville de Saint-Denis, le Maire Mathieu Hanotin

Pour la ville de Gennevilliers, Patrice Leclerc

Pour la ville de Paris : Emmanuel Grégoire, député
et David Belliard, adjoint à Mme la Maire de Paris

La navette locale, l'Amibus dont la gestion est assurée par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris depuis 2022 a subi une nouvelle organisation qui a eu pour conséquences de nombreux mécontentements des usagers. Madame la Maire a rédigé un courrier d'information et de réclamations. Les interlocuteurs l'établissement public territorial Vallée sud Grand Paris recherchent le meilleur fonctionnement qui contenterait toutes les parties, comme le circuit à la demande par exemple.

En été 2024, après plusieurs échanges entre la mairie et le territoire, le circuit a été modifié et notamment au niveau de la Résidence autonomie Charlotte Monfort devant laquelle l'Amibus s'arrête de nouveau à la grande satisfaction des locataires.



Projets 2025 :

- Travail avec les interlocuteurs de Vallée sud grand Paris
- Travail avec la RATP pour achever la mise en accessibilité des stations du tramway ;
- La signalétique en braille à installer à des endroits stratégiques.

II.D Logements

Selon l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) de la commune de Châtillon doit créer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées

À cette fin, la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) de Châtillon (92320) avait organisé une enquête en 2023 dont le tableau ci-dessous indique de façon globale le nombre de logements sociaux rendus accessibles au fil des ans.

Nombre de sites concernés	Nom du bailleur	Année						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
58	VSGP Habitat	19	0	0	15	8	5	47
11	HDS Habitat		0	1	5	5	0	11
10	1001Vies Habitat		1	1	1	0	0 (5 demandes en attente en 2025)	3
3	Toit et Joie					2	1	3
1	IRP							
1	RLF Habitat							
1	CDC Habitat							
1	VILOGIA							
Total nombre de sites :							Total nombre de logements adaptés déclarés :	
86							64 / 4 241	

Ces aménagements sont acceptés et pris en charge par le bailleur suite au diagnostic d'une ergothérapeute venue au domicile du locataire.

Ces transformations sont plus facilement réalisées dans les logements de petites surfaces, les baignoires étant souvent appréciées et utiles aux familles ayant de jeunes enfants. Le délai d'attente est souvent long en fonction des projets et disponibilités des équipes des bailleurs.

Suite à cette enquête, le service handicap a mis en place un répertoire qui permettra de tenir à jour les informations concernant la conformité des résidences et le nombre de logements qui seront rendus accessibles chaque année pour chaque bailleur, dont voici un extrait ci-dessous pour le bailleur Vallée Sud-Grand Paris.

Adresse	Nombre appartements	Adaptations depuis 2019	Accessibilité immeuble	Appartements adaptés en 2024	Observations
1 Allée Berlioz	7	34	Oui		Copropriétés
1, Allée Ravel	1		Oui		5 sites RAVEL, pas seulement social
2, Allée Ravel	1		Oui		
3, Allée Ravel	2		Oui		
4, Allée Ravel	14		Oui		
5, Allée Ravel	2		Oui		
6, Allée Ravel	3		Oui		
2 Avenue de la Division Leclerc	8		Oui		
2 Bis Avenue de la Division Leclerc	7		Oui		
4 Avenue de la Division Leclerc	8		Oui		
6 Avenue de la Division Leclerc	8		Oui		
8 Avenue de la Division Leclerc	7		Oui		
10 Avenue de la Division Leclerc	12		Oui		
103 Avenue de Paris	20		Oui		
101 Avenue de Paris	21		Oui		
99 Avenue de Paris	20		Oui		
188 Avenue de paris	57		Oui		
1 rue de la Mairie	6		Oui		
3 rue de la Mairie	6		Oui		
38 Avenue Marcelin Berthelot	69		Oui		
16 rueVoltaire	17		Oui		
45 rue Pierre Brossolette	8		Oui		
47 rue Pierre Brossolette	12		Oui		
4 rue de Malakoff	18		Oui		
4 Bis rue de Malakoff	18		Oui		
4 Ter rue de Malakoff	40		Oui		
6 rue de Malakoff	24		Oui		
6 Bis rue de Malakoff	16		1 rampe		
6 Ter rue de Malakoff	16		Oui		
8 rue de Malakoff	36				
8 Bis rue de Malakoff	20				
19 rue de Chartres	27	1		1	
21 rue de Chartres	35	0			
23 rue de Chartres	37				
1 Allée du Cadran solaire	27		Oui		
3 Allée du Cadran Solaire	24	1	Oui	1	
5 Allée du Cadran solaire	31		Oui		
21 Avenue de la République	62		Oui		
23 Avenue de la République	106		Oui		
25 Avenue de la République	76	1	Oui	1	
6 rue Chateaubriand	28		Oui		
8 rue Chateaubriand	23		Oui		
4 Allée du Cèdre	14		Oui		
5 Allée du Cèdre	5		Oui		
6 Allée du Cèdre	15		Oui		
8 Allée du Cèdre	44		Oui		
10 Allée du Cèdre	29		Oui		
7 rue Bérenger Blériot	13		Oui		

9 rue Bérenger Blériot	17		Oui		
18 rue Gay Lusac/1 à 17 allée Blériot	17				
11 Rue Etienne Desforges	3		Oui		
13 Rue Desforges	1		Oui		
15 rue Etienne Desforges	2		Oui		
17 rue Etienne Desforges	3		Oui		
15, rue des Pierrelais	49		Oui		
14 rue Henri Gatinois	39		Oui		
16 rue Henri Gatinois	38		Oui		
18 rue Henri Gatinois	38		Oui		
Boulevard Stalingrad/PVC					55 logements privés+ 38 logements sociaux
TOTAL	1327	38		6	19 en 2019, 15 en 2022 et 8 en 2023: 42 appartements adaptés d'après le tableau

Projets 2025 :

- Les membres et les bénévoles de la commission communale pour l'accessibilité (CCPA) envisagent de visiter les sites afin de comparer les réponses de l'enquête à la réalité du terrain et ainsi indiquer aux bailleurs concernés les améliorations qu'ils pourraient apporter à leurs sites.
- Les bailleurs seront contactés chaque année pour connaître les adaptations et aménagements qu'ils auront apportés dans les logements de leur parc.

IV- Actions en faveur des personnes en situation de handicap sur la commune de Châtillon

IV.A Petite enfance

Depuis 2023, l'équipe du service petite enfance a été complétée d'une Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI), conformément au nouveau cadre réglementaire. Elle est puéricultrice, et a suivi une formation sur le dépistage de troubles autistiques et sur la trisomie.

Elle propose ses services à toutes les crèches qui ont des questions et peut intervenir selon les besoins dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville, selon une quotité de travail là aussi réglementaire.

Le service petite enfance a mis en place le livret d'observations partagées, élaboré par la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement :

Lorsqu'un professionnel de la petite enfance a un doute sur le développement d'un enfant ou que les parents sont inquiets pour le développement de leur enfant, ils remplissent ensemble une des grilles d'observations par âge dans les pages de ce « livret d'observations partagées ».

Avec ce livret, la famille se rend chez son médecin généraliste ou pédiatre pour une consultation. Le médecin analyse le développement de l'enfant avec le livret et avec les parents. Cette consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Si un écart de développement inhabituel est constaté, le médecin oriente la famille vers un dispositif de prise en charge de l'enfant.

Ce livret permet ainsi de dépister plus tôt les retards de développement et pouvoir ainsi lancer une prise en charge rapidement.



Année	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans une structure du service petite enfance	Nombre de structures accueillantes
2020	2	2
2021	2	2
2022	1	1
2023	2 avec notification MDPH + 4 sans notification MDPH	3
2024	2 avec notification MDPH 8 sans notification MDPH	6

Pour 2024, la référente indique que les autres crèches n'accueillent pas à ce jour d'enfants porteurs de handicap même si le développement de certains pose question aux équipes.

Les premières années de la vie passées dans les crèches sont souvent la période d'identification des difficultés, sans qu'elles soient encore clairement dépistées ou diagnostiquées, c'est pourquoi le nombre d'enfants reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est faible.

Pour 2024, il faut noter l'augmentation de la prise en charge d'enfants ayant de grosses problématiques de santé encore non reconnues par la MDPH. Cependant les chiffres des années 2020 à 2022 indiquent uniquement les enfants pour lesquels un dossier avait été constitué.

IV.B Éducation

❖ Établissements scolaires

La commune de Châtillon est pourvue depuis plusieurs années d' :

- ✓ Une classe Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école Joliot Curie élémentaire, composée de 10 élèves du CP au CM2 ;
- ✓ Une classe Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) au collège Paul Eluard de 12 élèves ;
- ✓ Une section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au collège Paul Eluard.
- ✓ Une Unité d'Enseignement Élémentaire pour Autistes (UEEA) à l'école Langevin Wallon a été ouverte à la rentrée septembre 2024 par l'éducation nationale. Elle comprenant 8 élèves et 2 professionnels spécialisés, du secteur médico-social, dans la prise en charge des enfants concernés par les troubles du neurodéveloppement.

La directrice du centre de loisirs a accepté de divulguer quelques informations sur cette cohabitation :

La présence de ce groupe d'enfants se fait sentir au moment des récréations et un peu lors de la pause méridienne. Les enfants de l'unité se rendent au réfectoire à 11h30 avant l'arrivée des autres élèves afin que l'ambiance soit calme mais ce moment en commun est important pour tous.

Cette solution d'inclusion semble convenir à un certain profil d'élèves qui ne pourraient pas suivre les enseignements d'une classe ordinaire mais progressent à leur rythme tout en étant inclus dans un établissement de droit commun.

De plus, 2 élèves fréquentent le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires et la directrice du centre constate que les progrès de ces enfants sont impressionnants après le temps nécessaire d'adaptation.

Une rencontre entre professionnels a été organisée en début d'année afin d'expliquer les difficultés des élèves de l'unité et le comportement ou les aménagements à prévoir pour les aider à s'intégrer.

Depuis, tout se passe bien, une des accompagnante d'enfant en situation de handicap (AESH) qui était déjà en poste l'année précédente, fait l'intermédiaire entre les deux structures lorsque c'est nécessaire puisqu'elle intervient le mercredi au centre de loisirs.

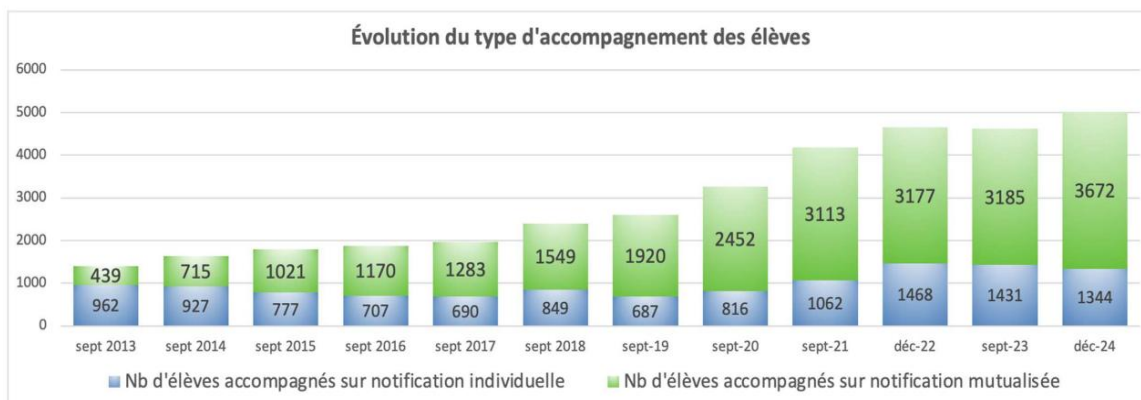
Les chiffres de l'éducation nationale montrent que l'accueil des enfants en situation de handicap se poursuit ainsi que leur accompagnement par des Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap (AESH) indiqué sur le schéma ci-dessous.

Cependant, il semblerait que cette solution ne soit pas toujours favorable au développement de l'enfant. En effet, la présence de l'adulte peut empêcher ou freiner l'inclusion de l'enfant auprès de ses pairs.

	2022	2023	2024
Nombre d'élèves ayant un projet personnalisé de scolarisation (PPS)	7096	7476	7496

Une forte augmentation de la prescription de l'accompagnement

- En décembre 2024, 5016 élèves sont accompagnés dans le département des Hauts de Seine (hors AESH-co) ce qui représente 2/3 des élèves en situation de handicap.



Source : enquête ministérielle AESH décembre 2024

▪ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Châtillon

Depuis 2018, la direction de l'éducation de la commune met en place des solutions pour respecter les clauses de la charte du réseau loisirs handicap SAIS92 telles que :

- Désignation d'un référent Plan d'Accueil Individualisé (PAI) sur chacun des 13 accueils de loisirs ;
- Constitution de livrets d'accueil pour les enfants fréquentant les activités périscolaires et/ou extrascolaires ;
- Sensibilisation des équipes afin d'améliorer les pratiques professionnelles et des enfants à travers des mises en situation.

La commune de Châtillon prévoit également, dans la mesure du possible, le renforcement des équipes d'animation avec un animateur supplémentaire pour chaque enfant porteur de handicap, sur les différents temps de la journée (périscolaire ou extrascolaire).

Cependant, elle se heurte, comme toutes les communes d'Ile de France, à un manque de personnel dans ce secteur (absentéisme, difficultés de recrutement...) alors que les effectifs d'enfants restent élevés comme le montrent les tableaux suivants :

Enfants en situation de handicap	Accueil en ALSH			Accueil pause méridienne			Accueil pendant les vacances scolaires			
	Années	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
En maternelle		23	22	13	24	10	14	-	7	13
En élémentaire		23	49	36	38	38	51	-	18	20
Total		46	71	49	62	48	65	-	18	33

En 2022 le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis lors des vacances scolaires n'a pas été considéré, mais chaque année leur présence augmente, il est donc important d'en tenir compte dorénavant.

Projet 2025 :

- L'accueil des enfants en situation de handicap sera amélioré en :
 - Tentant de créer une collaboration avec le personnel enseignant et les professionnels spécialisés ;
 - Mettant en place un lieu d'écoute pour les parents concernés en collaboration avec une ou des associations spécialisées.
- L'utilisation de la convention passée entre la CAF et la ville en 2022 pourra permettre de développer certains projets voire de les financer.

IV.C Actions socio-culturelles

▪ Théâtre

Le théâtre poursuit son partenariat avec l'association Access culture afin de proposer des pièces de théâtre accessibles aux personnes porteuses de handicaps sensoriels.

En 2024, le théâtre a programmé la pièce « les suppliques » du Birgit ensemble, samedi 20 janvier 2024.

La représentation était proposée en audiodescription

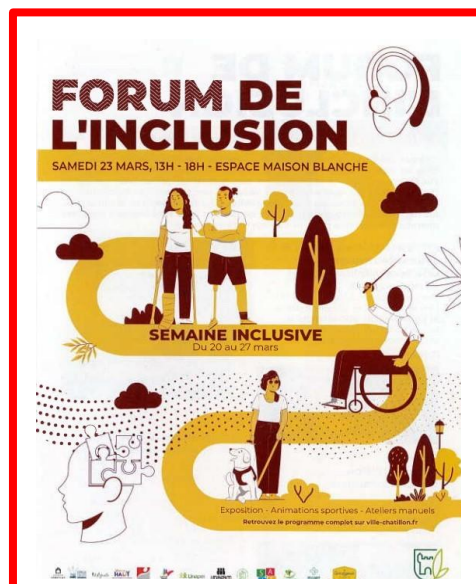
Élise Vigneron a adapté Les Vagues de Virginia Woolf en mettant en scène des personnages de glace traversés par le temps et la mer.

L'équipe du théâtre a également créé un partenariat avec l'association les souffleurs de sens. Celle-ci propose aux personnes aveugles ou malvoyantes d'être accompagnées au spectacle par un souffleur bénévole. Le souffleur est assis aux côtés du spectateur pendant la représentation et lui soufflera à l'oreille uniquement les informations qu'il souhaite avoir.

De plus, dans le cadre de la démarche « culture et santé » soutenue par la DRAC et l'ARC Ile de France, les résidents de la MAS la Fontaine ont participé à un atelier marionnettes qui a fait l'objet d'une vidéo et visionnée au cinéma pendant la semaine inclusive.

• Semaine inclusive

La semaine inclusive permet, depuis 8 ans, de faire se rencontrer les Châtillonnais « du monde ordinaire » et les personnes en situation de handicap vivant à Châtillon, lors d'évènements conviviaux culturels, sportifs ou de loisirs. Le but de cette semaine est d'initier à l'inclusion afin qu'elle devienne courante voire pérenne au fur et à mesure du temps.



LE FORUM DU HANDICAP

Depuis l'année 2016, le Service Handicap s'efforce d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la ville grâce notamment à l'amélioration de l'accessibilité de tous les services proposés. L'une des grandes actions que le service propose aux Châtillonnais chaque année est la semaine inclusive.

Cette neuvième édition de la semaine inclusive a été l'occasion pour toutes les structures de personnes en situation d'handicap d'ouvrir leurs portes pour accueillir les Châtillonnais ou bien d'aller à leur rencontre grâce notamment au forum, pour partager avec eux un moment convivial. Le service handicap est ravi de constater un vif engouement pour participer à la semaine inclusive de la part des structures et des services de la ville mais la participation des châtilonnais reste peu importante. Il faut tout de même noter que les jeunes châtilonnais, comme les années précédentes, profitent le plus des événements pendant cette semaine. Ceci est important car l'inclusion passe par la sensibilisation des plus jeunes aux différents handicaps.

À noter également que de plus en plus de projets pérennes sont organisés tout au long de l'année ce qui est le but de cette semaine inclusive : permettre aux différents partenaires et services de se rencontrer et de monter des projets conjointement dans le but de créer une réelle inclusion des personnes en situation de handicap dans les animations et les activités quotidiennes de la ville.

Le samedi 1er avril 2024, de 14h à 18h, l'espace Maison Blanche a été le théâtre d'un grand forum dédié aux handicaps et à l'inclusion. À cette occasion, de nombreuses associations étaient présentes pour exposer leurs missions et sensibiliser les différents publics.

87 personnes ont pu découvrir le handisport, des jeux vidéo inclusifs mais aussi de la Langue des Signes Française (LSF) grâce à l'intervention de la compagnie Rouge Vivier pour une initiation à la Langue des Signes Française de 16h30 à 17h puis un spectacle « Les contes de la nature » bilingue Français/ Langue des Signes Française de 17h à 18h : L'initiation et le spectacle ont rassemblé plusieurs personnes sourdes, des familles et des enfants qui ont semblé apprécier les deux parties de l'intervention des comédiens qui étaient très interactives et ont permis de bons échanges entre le public et les intervenants.

Les associations et structures présentes :

- Association Valentin HAUY : proposition de mise en situation de handicap visuel en réalité virtuelle et découverte de trois œuvres tactiles « à l'aveugle »
 - CAMSP
 - UNAFAM
 - Delta Insertion
 - Initiative Emploi
 - Familles Services
 - Théâtre de Châtillon
 - Ma Ville en Vert 92
 - France Alzheimer 92
 - Association Trans-Forme
 - Maison Sport Santé Biret
 - Cercle d'escrime Estoc et Taille
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Temps des Amis »
- AHSACF découverte de la boccia et du Showdown.
- LudAccess : Démonstration de jeux vidéo pour les personnes non-voyantes

EXPOSITIONS

À l'Espace Maison Blanche, du 18 au 24 mars 2024 :

- Exposition des œuvres picturales d'ANTON,
- Exposition photos : Exposition réalisée suite à l'atelier de théâtre effectué en partenariat d'une part avec le CAMSP et la librairie Chimère et d'autre part avec la compagnie Les toupies, une photographe amateur Dominique LEMAIRE et le centre social Guynemer. Présentation des différentes structures d'accueil de la ville

FAM « LE TEMPS DES AMIS » :

Bourse aux livres au Foyer d'Accueil Médicalisé Le Temps des Amis, du 25 au 29 mars de 14h à 17h.

La cellule événementielle du foyer a proposé une bourse aux livres dont l'objectif était de permettre :

- Une ouverture du foyer sur la vie Châtillonnaise
- Aux résidents d'accueillir des acheteurs.

Nombre de personnels et/ou de bénévoles déployés pour l'organisation :

- 25 résidents,
- 15 professionnels,
- 2 familles

Nombre de personnes ayant participé aux événements organisés : la moyenne des visites sur la semaine est de 5 /jour

Quels sont les points positifs :

- Les résidents du foyer et les accompagnants ont pris part avec grand plaisir à la bourse aux livres.
- Ils ont fait des rencontres, se sont sentis utiles.

Un intermède musical de l'association Poly Song a été proposé le jeudi 28 mars en clôture de cette bourse aux livres : le public était nombreux et composé des résidents du foyer, des résidents d'un foyer voisin avec leurs accompagnateurs, du personnel et des agents du service handicap de la ville.

TOURNOIS MULTI-CHANCE DE TENNIS FAUTEUIL ET TENNIS POUR SOURDS

Dimanche 24 mars 2024

Tournoi de tennis fauteuil avec 2 séances découvertes sur la journée, de 9h à 17h et séances pour personnes sourdes

Ouvert à tous !

Pour l'occasion, la location de cabines PMR a été réalisée.



TABLE RONDE SUR LE SPORT ET LA SANTÉ

De 14h45 à 16h15.

Animée par M. Antoine ROGISSARD, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'accessibilité, cette table ronde a permis à M. Vidian LEGAGNEUX, Kinésithérapeute du sport-Préparateur Physique-Kinésithérapeute du CAM Hockey sur Gazon et Mme Émeline PRAT, kinésithérapie spécialité pédiatrie, neurologie, orthopédie, pneumologie, de la Maison Sport Santé Biret, M. Moëz EL ASSINE, escrimeur handisport, double champion du monde et médaillé paralympique de sabre et président du CERCLE D'ESCRIME ESTOC ET TAILLE à Châtillon, M. Patrick LEPRETRE, président de France Alzheimer 92, M. Pascal CYMER, membre de l'association Trans-Forme, de pouvoir s'exprimer sur le sujet du sport et de l'impact sur la santé.

Les échanges ont été traduits en LSF par 2 interprètes qui se sont relayés.

41 personnes ont assisté à cette table ronde et quelques questions ont été posées aux participants.

CONSERVATOIRE

ATELIER MUSICAL : animé par le professeur référent handicap, Gaëlle THIAULT, à destination des enfants porteurs de handicap et scolarisés dans les écoles de la commune : Accueil de 2 à 3 enfants de 5 à 11 ans pour un cours d'initiation les 23, 25 et 27 mars.

Le conservatoire a ouvert les cours d'initiations aux enfants porteurs de handicap :

- 3 enfants ont participé à ces cours accompagnés d'un parent.

L'expérience a été agréable pour les enfants. 2 des enfants participants souhaitent s'inscrire au conservatoire l'année prochaine.



CINÉMA

Mercredi 27 mars à 20h30.

Séance composée avec projection de court-métrages puis d'un film suivi d'un débat animé par Mme Mariana LOUPAN (la mère d'Anton) Projection d'un film sur la thématique du handicap suivi d'un débat : film : « le voyage d'Anton » SYNOPSIS :

Rien ne présageait qu'Anton HIRSCHFELD, jeune homme porteur de handicap mental, deviendrait un jour un artiste-peintre reconnu. Le Voyage d'Anton retrace son parcours, filmé depuis sa naissance par sa mère. Un voyage rendu possible grâce à la détermination, l'amour de sa famille et aux rencontres fondamentales qui ont jalonné son chemin.

Préprogramme : Le Théâtre de Châtillon propose en amont de la séance de cinéma le visionnage d'un court-métrage réalisé par Marilou PÉRAL avec des participants de l'atelier « Joie en scène - de la marionnette à la vidéo » dans le cadre du dispositif Culture et santé de la DRAC et de l'ARS Ile-de-France en partenariat avec la MAS La Fontaine et le CATTP Bagneux-Châtillon.

Affluence : 12 entrées, les personnes présentes étaient soit concernées par le handicap soit des agents de services municipaux.

PORTES OUVERTES

Le CAJ (CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR) et l'ESAT DE CHÂTILLON de la Fondation Les Amis De L'atelier :

Mercredi 27 mars 2024 :

Journée portes ouvertes avec exposition et vente des créations des résidents et parcours découverte de l'établissement de 9h30 à 16h L'idée et la volonté des travailleurs et de l'équipe était de présenter les différents ateliers sous forme d'initiations de dégustations et d'animations : espaces verts, restauration collective, traiteur, conditionnement, logistique et menuiserie.



MAS LA FONTAINE :

Mercredi 27 mars 2024, après-midi porte ouverte avec au programme :

- Exposition des créations des résidents
- Café du cœur ouvert au public

LADAPT

Mardi 26 mars : Sensibilisation aux handicaps invisibles

- 5 professionnels et 10 personnes accompagnées ont été déployés pour l'organisation de cette journée
- Témoignages et tables rondes animées par les personnes accompagnées.
- Ateliers jeux tenus par des professionnels et des personnes accompagnées mettant en situation de handicap.
- Mobilisation du réseau lors de cet événement.

JEUNESSE ET SPORTS

Club 6/12 et du Kid Club : Atelier autour de la langue des signes française au Club 6-12 pour 14 enfants. La sensibilisation a duré 1h, les enfants ont été intéressés mais vite fatigués car il y a eu beaucoup d'informations. Tout s'est bien passé avec l'intervenant sourd.

Au Kid Club, 12 adolescents ont participé avec plaisir et se sont donnés à fond dans la sensibilisation aux handicaps avec des jeux de la Mallette du Service Handicap de la ville. Les jeunes sont allés au gymnase avec le fauteuil, les cannes et les bandeaux. Chaque adolescent a participé.

Maison Des Enfants (MDE) : En partenariat avec l'IMP Le Cèdre, mise en place de 2 ateliers (danse et chant) de 45 mn chacun, pour 4 enfants accompagnés d'éducateurs spécialisés (prévus d'avril à juin 2024).

Service Éducation- Loisirs : Les 13 accueils de loisirs (public âgé de 3 à 11 ans) de la Ville ont participé à des actions de sensibilisation autour des différents handicaps durant la semaine inclusive notamment le mercredi.

Les ateliers avaient pour but de priver ou d'altérer un sens ou une partie du corps des enfants : la vue, l'ouïe, le toucher, paralysie des jambes, de la main... L'objectif était que les enfants perçoivent les nombreuses difficultés qu'une personne porteuse de handicap peut rencontrer dans les tâches quotidiennes et les différents déplacements.

Le Service des Sports de Châtillon en partenariat avec Le Cercle d'Escrime : Moez El ASSINE, le champion paralympique d'escrime a participé à la semaine inclusive aux côtés des élèves de différentes écoles de la Ville avec le service des sports. Son intervention a remporté un vif succès auprès des enfants et des adultes encadrants.

Des ateliers de sensibilisation au handicap ont été mis en place durant cette semaine :

Semaine paralympique : ateliers paralympiques pour les élèves de Châtillon dans l'ensemble des gymnases de la ville à raison de 2 éducateurs sportifs par gymnase et de 4 classes par jour dans chacun des 6 gymnases de la ville, le lundi 25 mars, mardi 26 mars, jeudi 28 mars et vendredi 29 mars 2024.



Projet 2025 :

La semaine inclusive prendra un nouveau format : **ÉVÈNEMENTS INCLUSIFS**

Les personnes concernées par le handicap étaient ravies de la semaine inclusive car elles se sentaient mises en valeur. Néanmoins, la participation du public n'était pas toujours très importante au regard du travail réalisé par les services et structures. C'est ce qui a amené le service handicap à réfléchir à un nouveau format avec comme objectifs :

- Semer de l'inclusion... tout au long de l'année et non plus qu'une semaine par an !
- Aller à la rencontre du public

Les évènements prévus :

- Tournoi de tennis pour personnes en fauteuil roulant et personnes sourdes ou malentendantes -dimanche 30 mars 2025
- Pièce de théâtre « En quête » sur la maladie d'Alzheimer - suivie d'un cocktail avec les artistes et professionnels du secteur du handicap - 1er avril 2025 à 19h00
- Portes ouvertes des structures pour personnes en situation de handicap à travers un jeu de piste proposé par le service jeunesse - 2 avril 2025
- Un Café signe sur le marché du centre-ville le mercredi matin 2 avril
- Exposition « Tactile Tour » de l'Association Valentin Haüy (AVH) - 4 au 27 juillet 2025
- Challenge handi-escrime (pendant le Téléthon) - 7 et 8 décembre 2025
- Ateliers de sensibilisation organisés lors des évènements
 - o Fête du jeu : samedi 17 mai 2025
 - o Brocante : dimanche 25 mai 2025 - avec un forum de l'inclusion et un spectacle de chansigné
 - o Fête du sport : samedi 28 juin 2025
 - o Forum des associations : septembre 2025
- Présence de bénévoles ou de participants en situation de handicap
 - o Fête des saveurs : octobre 2025
 - o Foulées châillonnaises : octobre 2025
- Ateliers de sensibilisation proposés par ou dans les services : Éducation - Jeunesse - Sports -Maison des enfants-Maison des arts.
- Achat de nouveaux équipements permettant l'inclusion lors des évènements grâce à la mise à disposition des services organisateurs.

▪ **Marches exploratoires**

Suite à la première marche organisée en décembre 2021 par la nouvelle municipalité, il a été décidé d'en programmer une chaque année sur différents quartiers de la ville afin de mettre en lumière des éléments qui ne sont pas forcément visibles par un public non sensibilisé aux difficultés quotidiennes rencontrées par les concitoyens en situation de handicap.

Les marches apportent une plus-value par rapport à une simple discussion en réunion, elles permettent aux participants de se rendre compte de l'importance des enjeux liés à l'accessibilité d'un territoire. Ces marches exploratoires permettent aussi de garder à l'esprit que l'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point de la ville et accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc. Ces déplacements doivent se faire de façon autonome, au même titre qu'une personne valide. Les enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux car ils concernent non seulement le quotidien des personnes handicapées mais aussi l'ensemble de la population qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage.

En 2024 il a été décidé de faire la marche exploratoire au centre administratif de Châtillon pour constater les aménagements qui manqueraient encore.

Cette marche a débuté à l'entrée principale du centre administratif, 79 rue Pierre Sépard puis elle s'est poursuivie par le cheminement via la rampe d'accès pour entrer par l'entrée accessible située à l'arrière du bâtiment.

Les participants ont ensuite emprunté soit l'ascenseur, soit les escaliers. Le CMS, le CCAS au rez-de-chaussée haut, ainsi que le service éducation au 1er étage ont été visités.

Les participants à cette marche exploratoire étaient : 2 ergothérapeutes de LADAPT accompagnés de 2 personnes (1 en fauteuil roulant électrique et 1 en scooter), de 7 référents-vigilance handicap de la mairie de Châtillon, du Conseiller municipal délégué au handicap et à l'accessibilité, de la responsable du service handicap-accessibilité et de son adjointe.

L'objectif de la mise en accessibilité du centre administratif est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point du centre et accéder à tous les services dont elle a besoin. Ces déplacements doivent se faire de façon autonome, au même titre qu'une personne valide.

Les enjeux de l'accessibilité des espaces publics sont primordiaux car ils concernent non seulement le quotidien des personnes handicapées mais aussi l'ensemble de la population qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage.

Les observations réalisées lors de cette marche exploratoire ont été complétées par le diagnostic d'un ergothérapeute de LADAPT.

• Bureau de vote test

En vue des élections qui se sont déroulées en 2024 (législatives et européennes) un bureau de vote test a été organisé le 5 juin 2024.

Le but de cette journée est de permettre aux personnes en situation de handicap ou les primo votants de venir s'entraîner à voter.

À cette occasion, certains aménagements dans les bureaux de vote ont été prévus :

- nouvelles affiches en FALC à chaque étape de vote
- potelets avec guide file permettant le repérage du circuit de vote
- compléter les messages des balises sonores en indiquant l'emplacement du bureau de vote

Nombre de participants à ce premier bureau de vote test : 25 personnes dont 6 jeunes du Conseil municipal des jeunes.

L'élu chargé de l'accessibilité souhaite qu'un bureau test soit organisé pour les élections municipales de 2026.

Les améliorations envisagées sont les suivantes :

- réduire le créneau horaire au matin lors du marché du centre-ville
- Organiser le bureau de vote soit à la maison des seniors le vendredi matin avant le scrutin afin d'éviter la désinstallation du bureau de vote, soit maintenir le bureau de vote test à la salle Gabriel Péri le mercredi matin
- installer un kakémono sur le marché ainsi qu'un agent qui pourra inciter le public pour venir
- prévoir plus de communication en amont auprès du public.

IV.D Sport

Depuis plusieurs années, la direction des sports de la commune est très active pour organiser des séances d'handisport auprès des enfants des écoles et des centres de loisirs de la ville, mais aussi en inclusion avec les enfants de l'EMP situé sur la ville, notamment lors de la semaine inclusive.

Les nouveautés de 2024 :

- Lancement d'une page sport santé sur le site de l'OMEPS comprenant :
 - Un annuaire en ligne avec la mise en place de filtres : Sport adapté, sport santé.
 - L'insertion d'une carte interactive.
- Recensement des sports adaptés dans les clubs, et d'un référent par club.
- Actions menées par le service des sports :

- Juillet 2024 : rénovation des vestiaires du gymnase République avec intégration d'accessibilité PMR, toilettes, douches, vestiaire
- 27/11/2024 : accueil d'un jeune en situation de handicap en immersion avec l'assistant éducateur sportif, dans le cadre de l'opération Duo Day.
- 06 au 08/12/2024 : Soutien à l'organisation du challenge Escrime Handivalide
- 07/12/2024 : Signature de la charte d'engagement para-sport pour la promotion du para-sport et l'accessibilité à la pratique sportive par tous.

Actuellement, certaines associations accueillent au cas par cas des personnes en situation de handicap en fonction de l'accessibilité du lieu mais aussi selon l'adéquation entre les difficultés de la personne, l'activité sportive et la disponibilité des éducateurs.

2 associations sportives ont créé une section handisport sur la commune de Châtillon :

- **le cercle d'escrime estoc et taille**
accueille des personnes non voyantes
et des personnes en fauteuil roulant

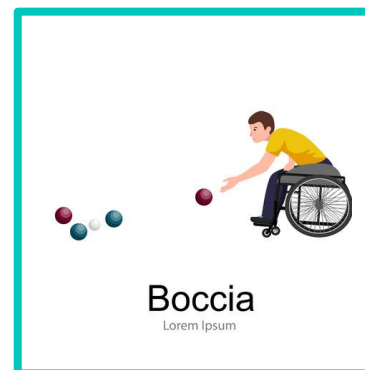


- **le club de tennis arsenal**
accueille des personnes à mobilité réduite qui
peuvent pratiquer en fauteuil roulant
et propose du tennis adapté aux résidents du foyer
le temps des amis touchés de handicap cognitif



Malheureusement, l'accessibilité du site est incomplète puisqu'il n'y pas encore de sanitaires et douches PMR. Si bien qu'une cabine spécifique est louée à l'occasion du tournoi organisé par l'association pendant la semaine inclusive chaque année.

Enfin, une association dédiée au Handisport permet depuis 2023 de proposer des activités spécifiques, de faire de la formation et de la sensibilisation pour 2 communes du territoire Vallée Sud Grand Paris. L'AHSACF (Handisport Adapt Châtillon Fontenay) a mis en place des séances de Boccia et de Showdown, une fois par semaine sur la ville.



IV.E Accueil du public

- **Duo Day le 27 novembre 2024**



La ville a participé à l'action nationale du

de façon un peu plus large cette année, grâce à un travail en partenariat avec l'association LADAPT.


En fonction du profil et des projets des personnes accompagnées par la structure, les chefs de services qui pouvaient y correspondre ont été sollicités pour accueillir ces candidats dans leur équipe :

- Cuisine centrale
- Service urbanisme
- Service des sports
- Service juridique



Projet 2025 :

- Duo2 en collaboration avec la Fondation des amis de l'atelier en mai
- Duoday en novembre pour plusieurs services de la ville.

- **Le système**  permet l'accueil des personnes sourdes dans les services communaux, depuis 2020 pour l'accueil téléphonique et 2021 pour l'accueil en présentiel ;

En 2024, le déploiement du système ACCEO-Pro s'est encore poursuivi dans d'autres services avec l'aide précieuse des agents du service informatique de la ville.

Les chiffres communiqués par la société Acceo indiquent que ce service est nécessaire pour ces usagers :

ACCEO	2023	2024
Accueil téléphonique	48	53
Accueil physique	84	118
Total contacts	132	171



Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?

TXT  

Appelez-nous en [cliquant ici](#)

L'utilisation du système Acceo est en progression, ce qui prouve que le besoin existe et permet aux personnes sourdes d'être autonomes dans leurs démarches.

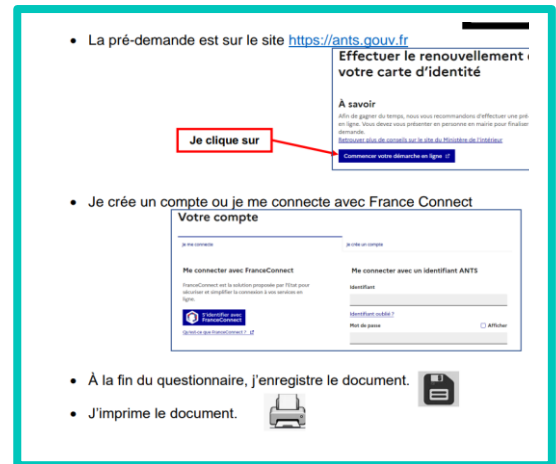
Projet 2025 :

- Nouvelle sensibilisation à organiser auprès des services afin que les informations ne se perdent pas au fil du temps du fait de la mobilité des agents.
- Communication au public dans tous les supports possibles de la ville en partenariat avec le service comm de la ville à prévoir.
- Élargissement du contrat avec la société Acceo pour rendre accessibles les événements organisés par les services

• Documents en Facile à Lire et à comprendre (FALC)

Suite à la formation à l'usage du Facile à Lire et à comprendre (FALC) par l'Unapei, d'une partie des référents vigilance handicap de la ville en 2023, le groupe est resté actif afin de développer ce mode de communication dans leurs services respectifs.

En 2024, le groupe a travaillé sur la création d'un document expliquant la procédure de demande de carte d'identité et de passeport dont voici un extrait :



• Rendre les événements inclusifs

Dans la démarche d'atteindre une « accessibilité à tout pour tous », les services de la ville tentent de permettre l'accès des structures et des services au plus grand nombre de citoyens et ainsi parvenir à rendre les événements inclusifs.

Pour y parvenir du matériel sera mis à disposition des associations et des services de la ville, pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à des événements culturels, sportifs, festifs, sur la ville.

En 2024, a été acquise une plateforme élévatrice permettant l'accès des scènes, tribunes et estrades aux fauteuils roulants afin d'éviter l'achat de plusieurs rampes amovibles qui parfois peuvent être très longues pour respecter la conformité.

L'acquisition de cet appareil d'un montant de 10 000 €, a été en partie financée par la participation de la ville au budget participatif handicap proposé par la Région Ile de France.



Projet 2025 :

- Faire l'acquisition de matériel complémentaire tel que des fauteuils roulants, des cannes - sièges, des boucles auditives portatives, une gamelle pour chien,
- Préparer une réunion aux services organisateurs d'évènements pour expliquer ce qui peut être mis en place facilement.

• Accueil au service handicap

Certains usagers concernés par une situation de handicap téléphonent au service handicap afin de présenter leur problématique. Le service écoute, conseille, oriente et prend en compte les difficultés ou les besoins des usagers afin de trouver une solution.

Il peut orienter la personne vers le bon interlocuteur qui pourra répondre à sa demande tels que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le Service Social Territorial (SST) lorsque des démarches plus complexes doivent être effectuées ou un établissement scolaire spécialisé.

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de situations rencontrées	18	15	10	12	17

Parmi les personnes reçues au service, certaines reviennent chaque année avec une nouvelle problématique, ce qui permet de bien les connaître et de créer un lien puisque certaines ont accepté de participer à la commission communale pour l'accessibilité en tant que bénévoles.

❖ Club des signes

Un club des signes a été créé en 2023.

Le but de ce groupe est de permettre aux personnes apprenant la Langue des Signes Française (LSF) de pratiquer la langue en échangeant avec des personnes sourdes. Ces moments d'échanges créent du lien entre les deux communautés et font vivre réellement l'inclusion.

Le lieu choisi est le salon de la résidence Monfort afin de faire vivre ce lieu agréable et de créer de l'inclusion sociale, le premier vendredi soir de chaque mois à partir de 18h et jusqu'à 20h environ.

Les personnes peuvent venir lorsqu'elles sont disponibles et ne sont pas tenues de rester jusqu'à la fin ni de venir à chaque séance.

Les échanges portent sur les activités de chacun (voyages, sorties, profession, hobbies...) les séances se terminent souvent par des jeux utilisant la LSF, ce qui permet aux entendants d'apprendre de nouveaux signes. La fréquentation est régulière, les participants commencent à se connaître et sont plus à l'aise, mais de nouvelles personnes jeunes ont intégré le groupe, ce qui permet de relancer les échanges.

Club des signes 2024	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sourds	1	6	6	4	1	6	4	4	5	6	5	5
Entendants												
Total des participants	3	10	9	7	4	8	9	6	6	10	7	11

Certains participants ont accepté de réaliser des séances de sensibilisation auprès des enfants de la ville lors de la semaine inclusive et la semaine paralympique du service des sports. Ces interventions leur permettent de faire connaître leur langue et aussi de se mettre en valeur.

Projet 2025 :

- Aider les personnes sourdes à créer une association qui leur permette de participer ou d'organiser des séances de sensibilisation en percevant une contrepartie financière.
- Organiser un café signes sur le marché de la ville au moment de la semaine inclusive



❖ Cours de Langue des Signes Française (LSF)

En septembre 2024 un cours de Langue des Signes Française (LSF) a pu être mis en place avec l'aide du centre Guynemer pour ce qui est de la rémunération du professeur et de la mise à disposition d'une salle pour une séance hebdomadaire le lundi soir de 19h à 20h30.

Après de nombreux contacts auprès des personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour cet apprentissage, le groupe est constitué de 11 élèves. Les séances sont prévues pour durer jusqu'en mars 2025 et si le groupe et le professeur sont d'accord, elles seront prolongées jusqu'en juin 2025.

❖ Rencontres « entre nous ! »

Certaines personnes sourdes du club des signes, ont pu créer une association par l'intermédiaire de leurs proches et ainsi être autonomes pour occuper une salle municipale sans le service handicap.

Depuis la rentrée de septembre, un samedi par mois, une réunion a donc lieu entre personnes sourdes à la salle Gabriel Péri afin de partager des jeux, des discussions, et autres moments conviviaux.

IV.F Personnel communal

▪ Effectif des agents en situation de handicap

Comme dans le secteur privé, tout employeur public occupant au moins vingt (20) agents à temps plein ou équivalent, est tenu d'employer, à temps plein ou partiel, des personnes en situation de handicap dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents rémunérés (conformément à l'article L.323-2 du code du travail).

Effectif des agents communaux		
Années	Effectif total rémunéré	Nombre d'agents RQTH obligatoires
2020	888	53
2021	924	55
2022	899	54
2023	934	56
2024	964	57

Le tableau ci-dessous montre que depuis 2023, la commune de Châtillon réussit à dépasser le pourcentage minimal de 6% grâce à l'emploi de nouveaux agents ou la reconnaissance de certains déjà en poste mais aussi par des contrats de fournitures passés auprès de l'ESAT ou autres entreprises adaptées pour un montant de 4855.30€ pour 2024.

Mairie	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents concernés	56	50	49	61	65
Femmes	37	35	35	45	53
Hommes	19	15	14	16	12
Pourcentage	6.31%	5.41%	5.45%	6.53%	6,74%

- **Aménagements de postes**

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.



La conseillère en prévention des risques professionnels de la Direction des Ressources Humaines a permis, en 2024 la prise en charge d'un renouvellement d'appareil auditifs pour un agent de la ville et pour la première fois a fait appel au Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH).

Il s'agit d'un organisme qui a pour objectif d'aider les entreprises ainsi que les personnes en situation de handicap à trouver une solution adéquate de maintien dans l'entreprise.

La SAMETH intervient quand survient une inadéquation entre l'état de santé du salarié et son poste de travail, pour éviter la perte de l'emploi.

Suite au signalement d'un agent en situation de handicap en difficulté dans un service, se traduisant par de nombreuses absences injustifiées, des problèmes relationnels avec ses collègues (conflits), la conseillère a fait appel au SAMETH qui a orienté l'agent vers le prestataire ARIHM (accompagnement des agents en situation de handicap dans le milieu de travail ordinaire).

La prestation « Appui expert au projet professionnel » sous forme de 10 ateliers (Habilités psychosociales, évaluation comportementale...) du 02/11/2023 au 17/01/2024 a été proposée à l'agent.

En parallèle, un travail d'accompagnement de la future équipe accueillante a été mené par la conseillère en prévention.

Le changement d'équipe a été réalisé en janvier 2024. Depuis, l'agent n'a plus d'absences injustifiées, son insertion dans l'équipe s'est très bien déroulée.

Depuis 2020 ce sont 23 aménagements de postes ou accompagnement qui ont été réalisés dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

- **Formation du personnel**

En 2024, 13 agents de la ville ont suivi une formation sur le sujet du handicap ce qui montre que le besoin est continu du fait du mouvement de personnel importatn dans les secteurs de la petite enfance et enfance.

Ces agents sont en effet, confrontés à l'accueil de plus en plus nombreux d'enfants ayant des difficultés dans les structures communales.

Les intitulés de formations	Nombre de jours réalisés	Nombre de participants
Accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap dans un établissement d'accueil de jeunes enfants	2j	1
Les activités ludiques adaptées aux enfants en situation de handicap (0 à 3 ans)	2j	1
L'accueil des enfants en situation de handicap-enfant non reconnu avec le statut MDPH	2j	11
Total	6j	13

Suite à la création d'une équipe de 23 référents vigilance handicap au sein des services municipaux accueillants du public ou des collègues en situation de handicap, le service handicap organise des séances de sensibilisation auprès de ces agents et à leur demande aussi auprès de leurs collègues.

Selon le sujet, le service intervient directement pour présenter les différents types de handicaps et les adaptations, les comportements à mettre en place dans les services pour mieux accueillir le public ou des collègues :

- Le 17 mai 2024 de 10h à 12h, une professeure de l'institut des jeunes sourds IJS de Bourg la Reine est venue avec 2 élèves sourdes expliquer les difficultés au quotidien que ces jeunes rencontraient. 15 référents vigilance handicap étaient présents à cette réunion.
- Le 30 mai 2024 de 10h à 12h, deux professionnelles du Centre de ressources de l'autisme de l'Île de France CRAIF sont venues présenter leurs activités, leurs interventions, et faire découvrir ce que peut être une situation d'autisme au travers des exercices de mises en situation. 15 référents ont également participé à cette séance.
- Tous les jeudis des mois de juillet et août, des séances de sensibilisation à la Langue des Signes Française (LSF) ont été organisées par le service handicap, au total 20 agents sont venus découvrir quelques signes qui pouvaient leur être utile dans leur quotidien professionnel grâce au jeu de cartes mis en vente par l'association signes de sens.

Certains agents d'accueil dans les services municipaux ont vécu des situations difficiles du fait de comportement inadapté de certains usagers mais aussi depuis la présence du Centre Médico-Psychologique 1 fois par semaine au centre municipal de santé. Il a semblé important d'organiser en collaboration avec le Centre Municipal de Santé et le Centre Médico-Psychologique de Bagneux des séances de sensibilisations pour apprendre à mieux réagir et se comporter face à ce public.

Ainsi, les 26 mars et 21 mai 2024, 19 agents des services suivants ont participé à une sensibilisation : Petite enfance, Centre Communal d'Action Sociale, Jeunesse, Maison des enfants, Culture, Maison des seniors, Accueil Mairie et Centre administratif, Éducation, CMS, Citoyenneté, Handicap.

Une infirmière en psychiatrie a présenté quelques traits caractéristiques des maladies psychiques puis a pu répondre aux questions et donner des conseils de réaction aux agents afin de mieux appréhender ces usagers particuliers qui maintenant circulent librement dans la société.

Projet 2025 :

- Organiser de nouvelles séances auprès de services qui n'ont pas encore reçu les informations ;
- Faire intervenir de nouvelles associations pour diversifier les sujets ;
- Organiser des séances de LSF

IV.G Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Malgré la mise en place de la plateforme de la MDPH pour déposer une demande en ligne, il semble que le public apprécie toujours d'être aidé par les agents du CCAS puisque les chiffres en 2024 sont toujours à peu près identiques aux années précédentes.

En 2024, les agents du CCAS ont transmis 95 dossiers à la MDPH qui en a reçus au total 587, ce qui représente 16% de la quantité.

Ces dossiers contiennent bien souvent plusieurs demandes de la part des usagers, en fonction de leur situation et de leurs besoins dont on voit la différence indiquée en bleu dans le tableau :

Demandes enregistrées par le CCAS en rapport avec celles enregistrées à la MDPH	2020	2021	2022	2023	2024
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	20 Sur 118	19 Sur 143	29 Sur 158	30 Sur 188	18 Sur 165
Allocation Education Enfant Handicapé (AEEH)	1 Sur 58	1 Sur 92	1 Sur 80	2 Sur 121	2 Sur 85
Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH)	8 170	10 179	31 199	23 281	25 Sur 226
Carte Mobilité Inclusion (CMI) Mention invalidité ou priorité	59 229	59 237	90 280	74 375	85 292
Carte Mobilité Inclusion (CMI) Mention stationnement	45 174	40 184	76 230	51 191	62 245
Prestation Compensation du Handicap (PCH)	7 73	4 107	7 93	12 60	10 105
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)	1 2	2 7	4 5	1 8	0
Orientation en structure	-	-	-	2	1
Nombre total de demandes	141	135	248	195 1826	204 1428

Le tableau montre aussi que les aides les plus sollicitées au niveau de la MPDPH, ont un peu évolué par rapport à 2023 puisque la prestation de compensation du handicap a été plus demandée.

1/ CMI
La carte d'invalidité

2/ CMI S
La carte de stationnement

3/ RQTH
La reconnaissance de travailleur handicapé

4/ AAH
L'allocation adulte handicapé

5/ PCH
La Prestation de compensation du handicap

6/ AEEH
L'allocation éducation enfant handicapé

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) depuis 2021 ajoute dans ses statistiques, quelques indicateurs relatifs aux types de déficiences décelées dans les dossiers. Ces chiffres permettent de mieux cerner le type de personnes en situation de handicap vivant sur la commune.

Ils ne représentent cependant qu'une partie de ces personnes, puisqu'un individu peut cumuler plusieurs déficiences.

De plus, ces informations sont réalisées systématiquement pour les dossiers enfants, concernant les dossiers adultes seuls sont codifiés les personnes sollicitant la PCH.

Cette année encore, ces informations montrent que le handicap psychique est toujours le plus représenté. Il est donc important que le suivi de ces patients par des instances spécialisées, soient maintenues ou développées afin de permettre leur bonne inclusion dans la société et notamment dans leurs contacts avec le personnel municipal.

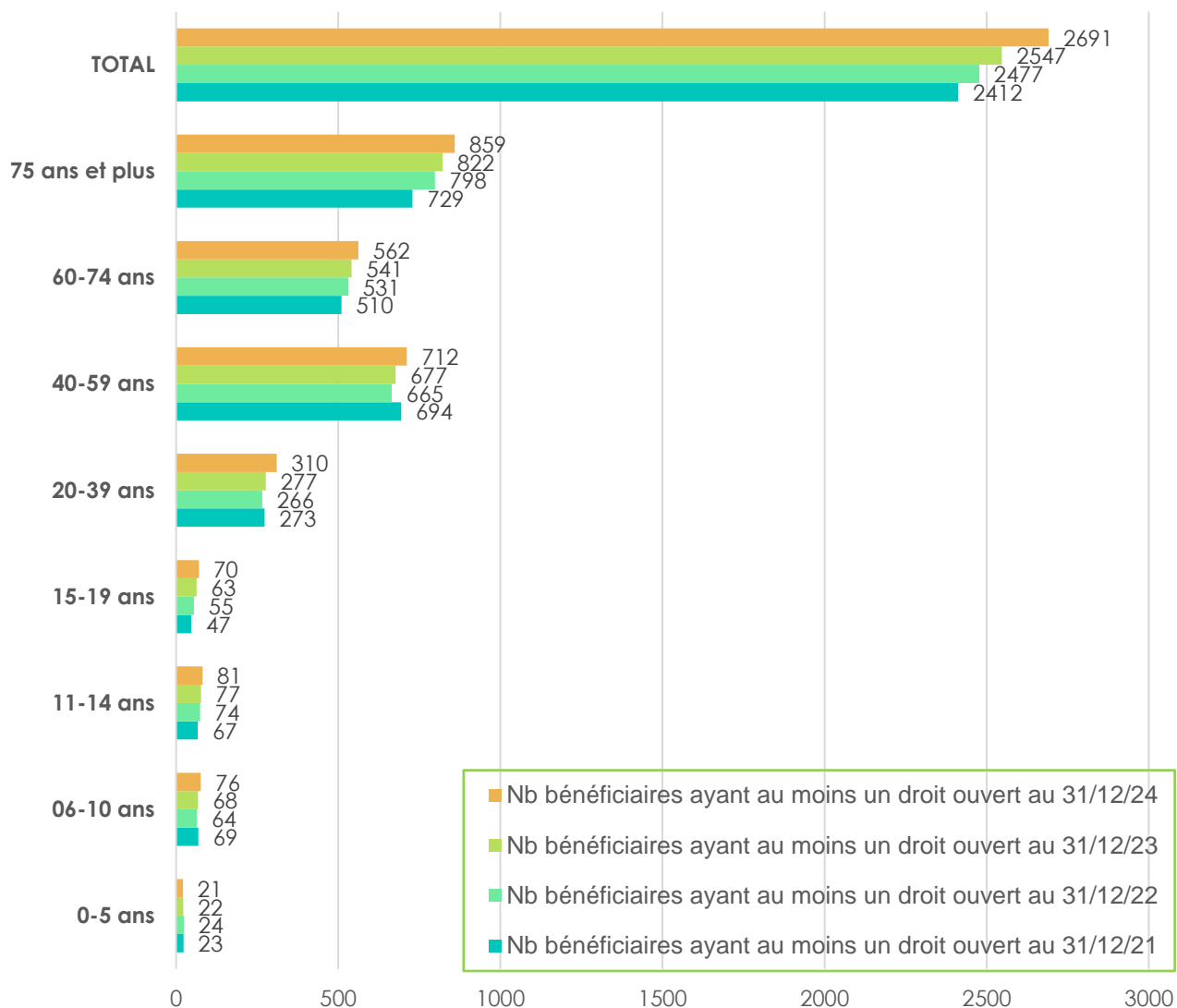
C'est la raison pour laquelle depuis 2024 le centre municipal de santé a mis en place un créneau de consultation de psychiatre en collaboration avec le CMP de Bagneux une fois par semaine.

TABLEAU DES DÉFICIENCES	2021	2022	2023	2024
Déficiences visuelles	15	16	/	1
Déficiences auditives	9	2	3	5
Déficiences du langage et de la parole	41	23	13	28
Déficiences intellectuelles	77	49	21	23
Déficiences du psychisme	138	57	26	54
Déficiences motrices	50	28	18	31
Déficiences viscérales	26	6	5	6
Polyhandicap (Déficiência intellectuelle prime sur les autres)	1	2	/	/
Autres déficiences	8	5	/	2

Le graphique de la MDPH ci-dessous, indique le nombre de bénéficiaires au 31/12/2024 par tranche d'âges et nous permet de voir que ce sont les adultes entre 40 et 59 ans qui sont les plus touchés par une situation de handicap après les seniors.

Le total de 2691 personnes représente les 7,3% de la population châillonnaise touchée par le handicap qui augmente doucement chaque année.

Nombre de bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert au 31 décembre



V. LE MOT DE LA FIN

Au fil des ans, il est constaté que la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les services et les prestations évolue. Cette dynamique se reflète particulièrement dans l'organisation d'événements de plus en plus inclusifs.

Ces initiatives permettent non seulement de favoriser la participation de tous les publics, mais aussi de sensibiliser l'ensemble de la population à la question du handicap.

La participation active des personnes en situation de handicap à ces événements témoigne d'une évolution positive vers une société plus ouverte et solidaire.

La dynamique engagée continuera en ce sens dans les prochaines années, tant en matière d'accessibilité que d'inclusion sociale pour aller vers une accessibilité universelle sur l'ensemble de la ville.